

FO com vous raconte

le CE DT Centre Est

Séance plénière du CE Exceptionnel DT Centre Est du 08 Avril 2009

Ordre du jour :

1/ Validation du PV du CE exceptionnel du 26/03/09,

2/ Reconductions ASC

3/ Information/Consultation rapport annuel 2008 Service Santé au Travail,

4/ Information : rapport annuel 2008 Médecins du Travail DT Centre Est

1/ Validation du PV du CE exceptionnel du 26/03/09

Après quelques corrections apportées en séance, le PV est adopté à l'unanimité.

2/ Reconductions ASC

A la demande de tous les élus, un point concernant les ASC a été rajouté à l'ordre du jour, avec vote unanime de résolutions.

Un bilan complet ASC 2007/2009 est en attente.

Compte tenu de la toute récente mise en place de la commission ASC qui ne s'est réunie qu'à une seule reprise, le 06 Avril dernier, certaines prestations ASC ont momentanément été reconduites à l'identique, dans l'urgence, afin d'éviter toute « coupure » de prestations.

Aussi, certaines prestations telles que la billetterie, les centres de vacances - centres aérés, les Césus ont été reconduits sans changements.

Les CESUS sont également reconduits en l'état, pour le 2^{ème} trimestre 2009. Les CESUS pour enfants handicapés ou gardes d'enfants feront l'objet d'une demande de réévaluation par FO.

FO propose 150 CESUS (comme pour les parents d'enfants handicapés) afin de venir en aide aux parents pour la garde d'enfants jusqu'au collège. FO propose que ces CESUS puissent également profiter aux familles monoparentales (cf. programme FO ASC de campagne électorale...). Les autres organisations syndicales semblent favorables à cette proposition.

Arbre de Noël : une sous-commission spécifique a été créée afin de travailler exclusivement sur les arbres de Noël et spectacles de fin d'année.

FO demandera qu'il soit laissé un réel libre choix aux salariés pour leurs enfants : un jouet ou une lecture (cf. programme FO ASC de campagne électorale...) !

Dès la prochaine commission ASC, FO rappellera sa proposition de mise à disposition de chèques vacances gratuits, à l'intention des salariés qui ne feront pas le choix de partir en vacances avec un voyage proposé par le CE.

« **Les vacances :**

...C'est où je veux,

...quand je veux,

...et avec qui je veux ! »



Quand c'est dit, c'est dit !

Médecins : (...) besoins d'infos mouvements du personnel... (...)

Direction : sur les recrutements, ça ira vite...

Elus : on ne vous le fait pas dire, c'est une prise de conscience ? !!!



OUPS!

Elu : le Time To move, mutation obligatoire des cadres sups.

Direction : TTM n'existe pas, il existe bien une politique de fluidité des cadres, un Time To Market plutôt (...)

Commentaire FO : les cadres sups, les médecins, les syndicats font tous le même constat : la pression est très forte.

La direction n'est pas au courant mais toute l'équipe du staff rapproché a été renouvelée, sur remarques d'un syndicat corporatif !

Elu : accepteriez-vous de rencontrer l'Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail ?

Direction : non, tout ceci relève de la direction des métiers, on fait dans le préventif, avec les groupes de parole, les CHSCT...

Elu : vous avez tellement honte de notre organisation pour ne pas la laisser voir par l'extérieur ?

Direction : non...

Commentaires FO : alors, pourquoi tant de gêne ? !!!

3/ Rapport annuel 2008 Fonctionnement et Organisation du Service de Santé au Travail

Les élus du CE assistent à une présentation du rapport annuel du Service de Santé au Travail réalisée par la direction de la DT Centre Est, tous les ans.

Les élus ont relevé un certain nombre d'imperfections dans ce rapport rédigé par la direction. Et c'est peu de l'écrire : jusqu'aux adresses mêmes des unités qui n'étaient pas correctes !

« *Le copié-collé n'est pas bon !* » a fait remarquer un élu !

Des déclarations préalables ont été lues.

Les médecins, de leurs côtés, ont fait part de leur très fort mécontentement : leurs moyens d'actions sont diminués par la direction !

La direction argue du fait que les moyens mis à disposition sont en nombres suffisants, en vertu des textes en vigueur, eu égard au nombre de salariés !

Une bataille rangée s'est engagée entre la direction et les élus qui ont ferrailé durant des heures !

Pour Force Ouvrière, il est parfaitement inadmissible de considérer le Service de Santé au Travail comme un service ordinaire de la DT Centre Est, auquel on assigne des effectifs et un budget !

Un médecin a quitté l'entreprise (le Dr Torres, de Lyon, en 2008) et a été remplacé par un médecin en... CDD, le Dr Guinchard !



La direction refuse de transformer ce contrat CDD en CDI, à la demande générale des élus associés aux médecins ! Il faut savoir que les équipes médicales sont d'ores et déjà en limite de rupture dans leur fonctionnement au quotidien.

- - 19 % d'exams médicaux,
- - 35 % d'exams complémentaires (Bilan Social 2008)

Elles ont été contraintes de réaliser des choix très douloureux en 2008. L'absence de remplacement du médecin parti serait une catastrophe, pour les salariés, avant tout.

Force Ouvrière revendique des moyens accrus pour le service de santé au travail et l'embauche définitive d'un médecin !

Force ouvrière se déclare favorable à une action de défense de l'emploi dans le cadre d'une intersyndicale la plus large possible, aux côtés des personnels.

4/ Rapports annuels d'activités 2008 des Médecins du Travail

4 ans, 5 ans pour s'revoir toubib ? Le dimanche... si besoin !



Cette fois-ci, il s'agit bien du rapport d'activité 2008 établi par chaque médecin.

Certains d'entres-eux ont pu participer au CE afin d'apporter leurs témoignages et répondre aux questions. Dialogue de sourds avec la direction au sujet des moyens octroyés aux médecins.

Seuls deux points peuvent apparaître comme positifs : la prise de conscience des risques psycho-sociaux et les réunions

d'information du médecin coordonnateur avec les médecins.

En effet, jusqu'à présent, chaque équipe médicale travaillait en autonomie, sans aucune coordination ! Cela étant, tous les médecins de la DT Centre Est ont conclu de manière identique, sans une seule voix dissonante : la situation est catastrophique !

Relevé dans la conclusion commune : logiciel informatique laborieux, effectif insuffisant de médecins par rapport à la charge de travail et au secteur à couvrir, dysfonctionnements des affaires médicales au CSRH (ndlr : par manque de personnel...), difficultés dans la délivrance des certificats d'exposition à l'amiante, système d'information des médecins très insatisfaisant, peu d'écho de l'espace d'écoute et d'accompagnement récemment mis en place (n'ayant reçu qu'un appel depuis son lancement...),

pression sur les cadres supérieurs pour une mobilité (Time To Move), absence de réelle prise en charge des seniors actuels...

En séance, les médecins ont remis à la direction et aux élus une note indiquant leurs positions, en qualité de médecins, concernant les méfaits des restructurations sur la santé des salariés. La direction a refusé d'accorder des moyens supplémentaires aux médecins. Pour Force Ouvrière, il est inadmissible que nos collègues des équipes médicales, ayant la lourde responsabilité de veiller au quotidien sur notre santé, ne puissent poursuivre leurs missions dans des conditions normales. Force Ouvrière lance un appel, au personnel et à l'ensemble des organisations syndicales, dans l'unité syndicale la plus large, afin d'engager toute action en faveur de la défense des conditions de travail des équipes médicales.

FO
la force syndicale